****Charte de l’adulte accompagnateur**

Pendant cette nouvelle année scolaire, vous allez être sollicités pour accompagner une classe à l'occasion d'une sortie ou pour aider à l'encadrement d'activités. Votre collaboration lors des sorties scolaires ou des ateliers en classe est précieuse pour assurer la sécurité des élèves et permettre de leurs offrir des activités différentes et enrichissantes. C'est l’occasion de mettre en pratique les valeurs de respect, d’autonomie et de responsabilité enseignées à l’école. Merci de nous y aider ! Afin de vous permettre de comprendre les attentes de l’enseignant, nous avons conçu cette charte avec les points principaux qui nous tiennent à cœur.

L’accompagnateur aide, **sous la responsabilité exclusive de l’enseignant**, à assurer la sécurité des élèves durant le temps de la sortie.

**Votre rôle :**

Votre rôle consiste à garantir la sécurité des enfants en étant constamment vigilant.

Il importe donc que vous puissiez :

* **identifier le groupe d’enfants** dont vous serez responsable et vous assurer que les enfants vous auront bien identifié aussi,
* **vérifier régulièrement que votre groupe** est au complet
* **rester en permanence avec le groupe** qui vous aura été confié.

Vous êtes également les garants du respect de la discipline, des consignes de l’enseignante, du calme et du comportement adapté des enfants.

En cas de difficulté, il est impératif d’en référer à l’enseignante.

Selon les activités, vous **aiderez tous les enfants à participer et à rester attentifs pour agir, s’exprimer, comprendre.**

Nous comptons sur vous pour :

* ne pas utiliser votre téléphone afin de rester attentif aux enfants,
* ne pas fumer
* **Respecter les données de chacun : l’accompagnateur ne fait pas de photos d'autres enfants que le sien. Il ne met aucune photo de la sortie sur Internet.**

Sans vous, aucune sortie ne peut avoir lieu et nous vous remercions du temps que vous nous consacrez !

*L’équipe pédagogique*



*Signature :*